

CHARTRE PARTENARIALE DU COVOITURAGE ET DES PARKINGS-RELAIS DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Maître d'ouvrage
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **scot 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Maître d'œuvre
Y AGENCE
d'URBANISME
DE LA RÉGION GRENOBLOISE

21, rue Lesdiguières
38000 Grenoble

LES PARTENAIRES POTENTIELS DE LA MOBILITÉ EN GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Les élus de la commission déplacements de mise en œuvre du SCot de la région grenobloise ont identifié le développement du covoiturage, des parkings-relais et de l'auto-stop organisé comme des sujets prioritaires pour apporter de nouvelles réponses aux enjeux de mobilité dans un contexte de vigilance budgétaire. Ils souhaitent mieux prendre en compte les interdépendances de déplacements entre les territoires, et optimiser les travaux engagés par les autorités organisatrices de transport et de la mobilité, et par certaines inter-communalités. Le périmètre de l'Enquête Ménages-Déplacements (EMD), soit la région grenobloise élargie aux massifs riverains (Vercors, Chartreuse, Matheysine, Oisans), est apparu comme l'échelle pertinente.



CHARTRE PARTENARIALE DU COVOITURAGE ET DES PARKINGS-RELAIS DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

PROJET

Ensemble,
on avance

Mars 2017



ENSEMBLE, NOUS VOULONS...

Favoriser un usage du covoiturage, de l'auto-stop organisé et des transports collectifs sur les distances les plus longues possibles grâce à des actions cohérentes et coordonnées de développement d'infrastructures, de communication et de services.

NOS OBJECTIFS PARTAGÉS

Atténuer la congestion aux entrées de l'agglomération grenobloise

Le développement du covoiturage, des parkings relais et de l'auto-stop organisé permettra d'**augmenter le taux d'occupation des voitures**, donc de **réduire le nombre de véhicules en circulation**, notamment sur les portions congestionnées des autoroutes et grandes artères qui convergent vers le cœur de l'agglomération grenobloise. Il **favorisera le rabattement vers le réseau de transports en commun** par l'intermédiaire de **nouveaux parkings-relais**. Enfin, dans un contexte de saturation aux heures de pointe, le covoiturage **offrira une capacité complémentaire aux transports en commun**.

Offrir des solutions de mobilité complémentaires aux transports collectifs

Le covoiturage et l'auto-stop organisé sont **des solutions de mobilité à part entière** là où les créneaux horaires ou le ratio coût / usagers d'une offre de transports collectifs ne sont pas optimaux. En cas de projet de transports collectifs, une vigilance particulière sera apportée pour que le covoiturage ne génère pas de concurrence. Il s'agit de **proposer une alternative à l'auto-solisme dans les zones rurales, montagnardes et périurbaines** pour :

- accéder aux pôles d'équipements, de services, d'emplois et de loisirs ;
- favoriser le rabattement vers les axes de transports collectifs performants ;
- répondre à la demande de mobilité aux moments où les transports en commun ne sont pas les plus adaptés, aux heures creuses, pour les salariés en horaires décalés... ;
- faciliter l'accès aux pôles d'emploi et aux zones d'activité de la grande région grenobloise et des territoires voisins (Nord Isère, région lyonnaise, vallée du Rhône, région chambérienne...) ;
- faciliter l'accès aux loisirs (départs de randonnée, évènements, accès aux stations de sport d'hiver...).

Limitier la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie

Le développement du covoiturage, des parkings-relais et de l'auto-stop organisé contribuera à **réduire le trafic automobile et la consommation d'énergie, ainsi que les émissions de polluants et de gaz à effet de serre associées**.

Le covoiturage, l'auto-stop organisé et les parkings-relais rationaliseront la **gestion des flux automobiles vers le cœur dense lors d'épisodes de pics de pollution**, grâce notamment la mise en place d'**aires temporaires de stationnement**.

Favoriser l'intégration sociale

Le covoiturage et l'auto-stop organisé contribueront à **répondre aux besoins de déplacement des populations captives ou fragiles sans voiture**, telles que les jeunes, les personnes sans permis de conduire ou les personnes âgées... Le partage des frais de carburant et de péage est **source d'économie pour les ménages en situation de précarité monétaire et/ou énergétique**.

ENSEMBLE, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

Afin de satisfaire à ces objectifs, les autorités organisatrices des transports et de la mobilité et les collectivités territoriales s'engagent à construire et partager une vision cohérente du développement du covoiturage, des parkings-relais et de l'auto-stop organisé, à l'échelle de la grande région grenobloise et des massifs alentours.

- Cette vision sera transcrite dans un document-cadre d'intention dont la traduction opérationnelle relèvera directement des autorités organisatrices des transports et de la mobilité, et des collectivités territoriales qui le souhaiteront.

NOS ENGAGEMENTS MUTUELS



Participer à la commission déplacements et aux réunions techniques organisées par l'EP SCOT de la région grenobloise.

Désigner un référent politique et un (ou plusieurs) interlocuteur(s) technique(s).

Fournir les informations nécessaires à la réalisation du document cadre d'intention et à toute étude y contribuant.

Intégrer la thématique covoiturage et des parkings-relais dans les différents documents et politiques : PDU, PLUi, PLU, aménagement de voirie...

Identifier, associer, mobiliser tous les acteurs intéressés par le développement du covoiturage, des parkings relais et de l'auto-stop organisé (entreprises, structures porteuses de plans de mobilité, d'administration ou inter-entreprises, chambres consulaires, associations...).

- L'animation et le financement du processus de production sera pris en charge par l'EP SCOT de la région grenobloise, en partenariat avec les autorités organisatrices de la mobilité et des intercommunalités partenaires qui le souhaitent, et avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (outil technique mutualisé de l'EP SCOT d'EPCI, et des AOT/ M).

VERS L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT-CADRE D'INTENTION

Ce document définira :

Les grands principes de développement et de localisation d'un réseau de parkings relais, d'aires de covoiturage et de points de dépose/reprise permettant de répondre aux besoins de relations entre les territoires.

Un panel d'actions coordonnées en matière de services (auto-stop organisé), de communication (signalétique, information), d'animation et de partages d'expériences.

Les expérimentations et actions de lobbying à porter collectivement pour mettre en place des avantages comparatifs incitant à la pratique du covoiturage : création et expérimentation de voies réservées au covoiturage (pouvant se faire sur certains créneaux horaires et sur la base des Voies spécialisées partagées existantes - par exemple A48 - ou à créer - par exemple A41 - , à condition de ne pas dégrader les conditions de circulation et de sécurité de ces axes), tarifs autoroutiers préférentiels, garanties de retour etc.